



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20150511_26

Conseil municipal du 11 mai 2015

Rapporteur :
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015
Affichée le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

R E S S O U R C E S

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 903

Conseil municipal
11 mai 2015

26

Rapporteur : François ELIE

Afin de procéder à la nomination des fonctionnaires dont les dossiers d'avancement de grade et de promotion interne seront soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire, je vous propose de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum de nominations, à compter du 1er juillet 2015.

Selon les avis émis et les décisions prises par Monsieur le Maire, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus lors du prochain Conseil municipal.

Grade	Nombre de postes
Directeur(rice) territorial(e)	+1
Attaché(e) principal(e)	+1
Attaché(e) territorial(e)	+1
Ingénieur(e) en chef classe normale	+2
Ingénieur(e) principal(e)	+1
Puéricultrice hors classe	+2
Bibliothécaire	+1
Educateur(rice) principal(e) de jeunes enfants	+2
Technicien(ne) principal(e) 2ème classe	+1
Chef de service de police municipale principal(e) 1ère classe	+1
Chef de service de police municipale	+1
Rédacteur(rice) principal(e) 2ème classe	+3
Rédacteur(rice)	+3
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe	+2
Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe	+8
Auxiliaire de puériculture principal(e) 1ère classe	+2
ATSEM principal(e) 1ère classe	+1

Grade	Nombre de postes
Agent(e) de maîtrise principal(e)	+2
Agent(e) de maîtrise	+10
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 2ème classe	+6
Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	+23
Auxiliaire de puériculture principal(e) 2ème classe	+9
ATSEM principal(e) 2ème classe	+3
Brigadier	+1
TOTAL	87

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement au remplacement d'un fonctionnaire qui a changé de fonctions par la voie de la mobilité interne, il est proposé de transformer le poste existant et de l'ouvrir aux cadres d'emplois, afin de faciliter le remplacement. Cette transformation permet d'ores et déjà d'engager la procédure de recrutement :

Pôle	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne	Directeur(rice) pôle vie quotidienne	Cadre d'emplois des ingénieur(e)s territoriaux(les)	Fermeture	- 1
		Cadre d'emplois des administrateur(rice)s territoriaux(les) ou des ingénieur(e)s territoriaux(les)	Création	+ 1
TOTAL				0

Il vous est proposé :

- de procéder à la suppression et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumises à l'avis du comité technique réuni le 22 avril 2015,
- d'autoriser dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire sur un grade :
 - du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (grille indiciaire allant de l'indice brut 528 à la rémunération hors échelle B) ou des ingénieurs territoriaux (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à la rémunération hors échelle B) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions de directeur(rice) du pôle vie quotidienne,

Les dépenses résultant des créations de postes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
11 mai 2015
Pour extrait conforme,
P/le Maire,
l'Adjoint

